

# Introduction

La démocratie est un état inhérent à toutes les sociétés humaines. De la plus stricte dictature au communisme anarchiste, il existe nécessairement une forme de pouvoir d'action des différents acteurs d'un groupe. Ce qui change est le degré d'influence de chacun.

Les systèmes démocratiques ne prétendent pas être une forme de garantie de la qualité des décisions d'ordre public. Ce qui définit une "bonne" décision relève davantage de la philosophie. Cependant, une démocratie forte a le potentiel de répartir l'influence de chaque individu, et ainsi contribuer à un certain équilibre, qui est souvent déstabilisé par une concentration du pouvoir de légiférer et d'agir.

En bref, plus la démocratie d'un pays est forte, plus ce pays constitue l'image qui se rapproche de la volonté de tous ses citoyens.

Ce document a pour but de définir et d'expliquer les règles élémentaires d'un nouveau processus démocratique, applicable à différents niveaux de gestion : municipal, régional et national. En fait, ce processus peut être appliqué à toute forme de décision.

Il est à noter que toutes les valeurs arbitraires utilisées dans ce document, telles que le seuil du vote par écart et les limites de temps, sont d'ordre indicatif seulement. Ces normes peuvent être adaptées selon le contexte.

# Objectifs du Processus

Le nouveau processus démocratique présenté dans ce document combine deux principales caractéristiques : l'aspect participatif, qui se traduit par la participation volontaire des citoyens pour discuter et débattre des enjeux politiques, et le processus de vote appelé "vote par écart", expliqué plus loin.

L'aspect participatif vise à permettre à tous les citoyens de participer aux débats sur des questions qui les touchent directement ou non. Les citoyens ont l'occasion de s'exprimer, d'être entendus et de débattre de sujets publics. Ce contexte permet à chaque citoyen d'influencer les sphères sociales pour lesquelles il a des connaissances ou des intérêts.

Le vote par écart est le mécanisme final qui détermine si la décision rendue est adoptée ou rejetée. L'écart en question est la différence entre le nombre de votes "pour" et le "nombre" de votes "contre". Si cet écart atteint ou dépasse un certain seuil établi, l'assemblée est conclue et la décision est rendue. Si l'écart n'est pas atteint, l'assemblée doit continuer ou être suspendue pour être reprise plus tard.

Ce type de vote assure qu'une majorité claire soit atteinte pour que la décision soit prise définitivement, et ainsi mener à un changement d'ordre politique. Le principe de majorité absolue (50%+1) peut laisser place à des écarts considérables entre les parties opposées d'une question débattue en assemblée. En imposant un écart significatif entre les votes "pour" et les votes "contre", l'esprit de consensus s'en trouve accentué.

# Acteurs Impliqués

## Coordonnateur

Le coordonnateur est l'animateur de l'assemblée. Il s'assure que toutes les étapes de base du protocole sont respectées et du bon cheminement du débat.

Pendant l'assemblée, le coordonnateur peut intervenir à tout moment s'il juge qu'un participant adopte un comportement inacceptable, et peut décider de l'expulser en cas d'interventions répétées. C'est également le coordonnateur qui déclare les fins de rondes et qui demande aux participants de voter. Il s'occupe de clore l'assemblée pour les pauses, et de la rouvrir par la suite.

Le coordonnateur lit à haute voix le résultat de chaque ronde, après addition des votes. Si le résultat est concluant, la décision est annoncée officiellement et l'assemblée est close. Sinon, une autre ronde est lancée et le débat continue, à moins que le nombre de rondes maximal ne soit atteint. Dans un tel cas, l'assemblée est suspendue.

## Intervenants

Les intervenants sont des spécialistes de la logique et du raisonnement. De ce fait, ils doivent être impartiaux. Leur fonction est d'alimenter le débat et intervenir lorsque la discussion s'écarte du sujet. Ils peuvent invoquer les spécialistes pour expliquer davantage un point précis ou en cas d'éventuelles ambiguïtés.

## Spécialistes

Les spécialistes sont des personnes dont les connaissances permettent d'informer plus profondément sur le sujet et, possiblement, de vulgariser pour faciliter la compréhension des notions relatives au débat. Ces personnes incluent, entre autres, les ministres du domaine relatif au sujet du débat, des professeurs, des étudiants, etc.

## **Citoyens**

Les citoyens sont les gens qui désirent prendre part à la discussion ou simplement comme observateurs. N'importe quelle personne qui possède sa citoyenneté et la majorité peut s'inscrire comme participant. Les citoyens sont appelés à participer au débat en intervenant oralement ou en présentant du contenu audiovisuel. Ils sont aussi appelés à voter à chaque fin de ronde. Un citoyen dans le doute peut toujours s'abstenir de voter.

## **Préposés**

Les préposés sont les gens qui s'occupent des formalités administratives et de l'archivage. Les préposés à l'entrée accueillent les participants, prennent les inscriptions en note, fournissent du matériel tel que papier et crayons, assignent les places et informent d'éventuelles tentatives de fraude.

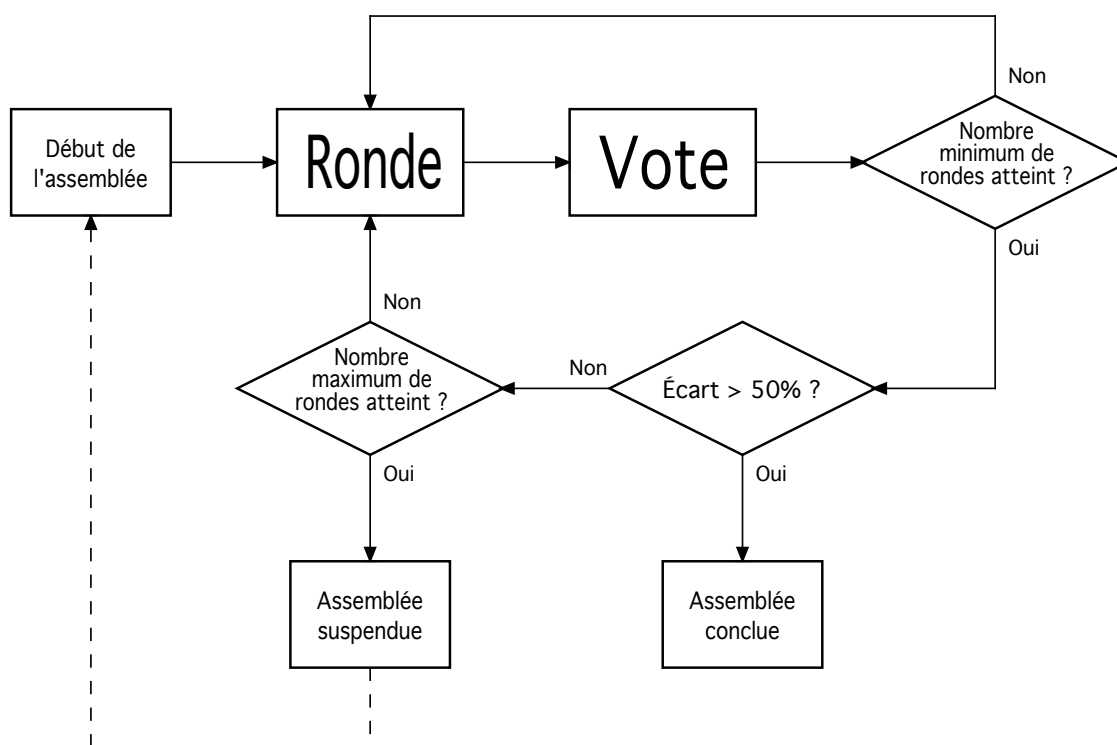
Les préposés incluent aussi les personnes qui transcrivent les discussions de l'assemblée et qui traitent les documents audiovisuels. Ces informations sont mises à la disposition des citoyens via les archives physiques, entreposées dans un espace réservé à cette fin dans le même bâtiment, et via le site Internet du gouvernement.

## **Techniciens**

Les techniciens regroupent les responsables du matériel multimédia et le personnel affecté aux moyens d'enregistrement, audio et vidéo.

# Fonctionnement d'une Assemblée

Le flot normal d'une assemblée qui utilise le nouveau processus démocratique est décrit par le schéma ci-dessous :



# Explication des étapes

## Début de l'assemblée

C'est l'étape préliminaire au débat. Les différents participants s'inscrivent, prennent place, puis le coordonnateur présente les intervenants et les spécialistes et fait une brève explication de leurs fonctions. Ensuite, il explique le fonctionnement du système d'intervention électronique et du système de comptage des votes, et informe du matériel multimédia mis à la disposition des participants.

Ensuite, le coordonnateur présente le sujet de l'assemblée. Cette étape marque l'ouverture du débat proprement dit, lequel se poursuit jusqu'à obtention d'un résultat qui respecte les seuils établis, ou jusqu'à la limite de temps fixée au préalable.

## Ronde

Les rondes sont des périodes de 30 minutes (ou toute autre valeur) pendant lesquelles la question de l'assemblée est discutée et débattue. Le citoyen qui veut prendre la parole doit l'annoncer à l'intervenant par un moyen tel que lever un carton de couleur ou appuyer sur un bouton. En règle générale, l'intervenant respecte l'ordre d'intervention des citoyens, mais peut aussi permettre à plusieurs citoyens de débattre entre eux pendant un certain temps.

## Vote

Lorsqu'une ronde est terminée, les citoyens sont appelés à voter sur la question. Le vote est généralement binaire. Le citoyen doit voter pour ou contre la proposition. Il est cependant possible d'énoncer une question à choix multiples, dépendant de la nature de la question à débattre. Un citoyen dans le doute peut toujours s'abstenir.

## **Nombre minimum de rondes**

Lorsque la période vote est écoulée, deux conséquences sont possibles. Si le nombre minimum de rondes n'est pas atteint, alors les résultats du vote sont annoncés, mais l'assemblée doit continuer, même si la condition du seuil du vote par écart est atteinte. Cette mesure assure qu'un minimum de temps de discussion soit alloué avant que l'assemblée ne se termine, et permet ainsi d'éviter une décision précipitée.

## **Vérification du seuil d'écart**

Après que les votes aient été calculés, les résultats sont affichés à l'écran et prononcés par le coordonnateur. Si le seuil du vote par écart (50% dans le schéma) est atteint, alors l'assemblée est officiellement terminée et la décision des citoyens a été rendue.

## **Nombre maximum de rondes**

Si le seuil du vote par écart n'a pas été atteint, alors l'assemblée doit se poursuivre. Cependant, un nombre maximum de rondes est également défini au préalable. Si le nombre de rondes complétées atteint le maximum alloué, alors l'assemblée est considérée suspendue, et doit reprendre à une date ultérieure, annoncée par le coordonnateur. Si le nombre maximum n'est pas encore atteint, l'assemblée se poursuit avec une nouvelle ronde de discussions.

# Calcul de l'écart

Le vote par écart est un procédé qui sert à déterminer l'acceptation ou le rejet d'une proposition par les voteurs de l'assemblée. Il s'oppose à d'autres procédés, comme celui de la majorité absolue (50%+1) ou de la majorité relative (par exemple, 60% des votes).

Cependant, la majeure différence réside dans le fait qu'un vote qui ne satisfait pas aux exigences établies au préalable ne représente aucune décision. D'où l'idée d'une assemblée qui se poursuit tant que le résultat n'atteint pas un certain seuil. Autrement dit, un troisième résultat, autre que l'acceptation ou le refus, est possible.

La formule mathématique du vote par écart s'énonce comme suit :

$$e = ( \text{maj} - \text{min} ) \div t \times 100$$

e	écart (exprimé en pourcentage)
maj	vote majoritaire
min	vote minoritaire
t	vote total

Si l'écart est plus grand ou égal au seuil établi, la décision est rendue. Sinon, l'assemblée se poursuit.

# Variantes

Les principes énoncés dans ce document peuvent être adaptés selon divers critères, comme la portée de la décision (municipal, régional, national, international), le nombre de participants, la disponibilité des ressources, etc. L'ajout ou la suppression de normes spécifiques au contexte est également possible. Voici quelques exemples :

- L'étape du nombre minimum de rondes peut être permutée avec l'étape du vote proprement dit. Cela signifie qu'un certain nombre de rondes, donc une certaine période de temps, doit s'écouler avant même que le premier vote soit exécuté. Cette mesure permet de donner du temps aux citoyens de discuter du sujet tout en évitant d'influencer le vote des rondes subséquentes.
- L'étape du nombre minimum de votes peut être complètement ignorée. Cette mesure peut engendrer des décisions hâtives si l'opinion publique est déjà très convergente. Par contre, pour des questions d'un ordre plus restreint, c'est une solution qui peut contribuer à rendre le processus décisionnel plus efficace.
- Le nombre de coordonnateurs et d'intervenants peut être adapté aux besoins de l'assemblée. Pour des assemblées de petite taille, un intervenant peut aussi jouer le rôle de coordonnateur.
- La question initiale peut être formulée comme un choix multiple. Les rondes et les périodes de vote servent ensuite à déterminer, par élimination, les deux derniers choix qui forment la question définitive, votée selon le principe du vote par écart.

# Application Globale

Le nouveau processus de décision s'inscrit normalement dans une réforme démocratique qui affecte le pays entier. Les détails décrits ici s'appliquent à la structure de gestion du Québec. Néanmoins, le processus peut être intégré aux institutions démocratiques de n'importe quel pays.

Les décisions de nature politique n'ont pas toutes la même portée. Une question qui s'applique à une seule ville a une portée bien moindre que l'adoption d'une norme d'ordre national. Les 4 niveaux de divisions politiques au Québec seraient les suivants :

- Municipal : 1257 villes
- Municipalités Régionales de Comté : 88 MRC
- Régional : 17 régions
- National

Un projet de loi amené par un citoyen à une assemblée doit être affecté à un de ces 4 niveaux. Pour assurer l'accessibilité de ces assemblées, la MRC constitue le découpage fondamental de la carte politique. Toutes les décisions, sauf au niveau municipal, sont prises à partir des assemblées localisées dans les MRC du Québec. Cette mesure fait en sorte que les assemblées puissent avoir lieu à une distance raisonnable de la plupart des citoyens.

Dans le cas d'une décision d'ordre régional, toutes les MRC de la région concernée doivent débattre et arriver à une décision sur la question. Les résultats de chaque MRC (pour ou contre) sont ensuite considérés comme des "votes régionaux". Ces votes sont comparés selon la méthode par écart, par majorité absolue ou toute autre méthode de calcul.

Au niveau national, toutes les MRC sont sollicitées sur la même question, et le calcul se fait de la même façon qu'au niveau régional.